



COUVERTURE SANTÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

M. Laurent Gallet, directeur de la Caisse des Français de l'Étranger (la « CFE »), a annoncé par lettre aux Conseillers et Délégués Consulaires que la CFE va lancer une offre spéciale et limitée relative à la couverture des Français expatriés âgés de 35 ans et plus.

Si ces derniers résident à l'étranger depuis plus de 2 années et ne sont pas adhérents de la CFE, un arriéré de cotisation pouvant aller jusqu'à 2 ans leur est normalement appliqué.

Afin d'améliorer la protection sociale de nos compatriotes, le Conseil d'Administration de la CFE a décidé de suspendre temporairement l'application de ce principe de rétroactivité.

Cette suspension temporaire s'appliquera à toute demande d'adhésion à l'assurance maladie formulée entre le 1^{er} décembre 2016 et le 28 février 2017.

Toutefois le délai de carence de 3 à 6 mois, suivant l'âge, restera en vigueur.

Vous pouvez, pour toute information complémentaire, consulter le site de la CFE au www.cfe.fr.

On apprend par ailleurs que Tom Price, Représentant Républicain de Géorgie, serait le choix de Donald Trump pour occuper le poste de Ministre de la Santé des Etats-Unis. Tom Price, lui-même ancien chirurgien, n'en est pas moins l'un des opposants les plus vocaux de la réforme « Obamacare ». Les conditions d'accès à la couverture médicale

vont donc presque certainement se durcir. Il est donc peut-être temps pour certains d'entre nous, à défaut de couverture par l'intermédiaire d'un employeur, de revisiter la possibilité d'adhérer à la CFE.

Pour mémoire, un certain nombre de compagnies privées, dont Well Away, proposent aujourd'hui une couverture complémentaire à la CFE.

Une alternative, donc, à explorer.

Dominique Lemoine